

# COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 22 Février 2021**

## Présents :

Mr REYNIER Louis, - BEGLIUOMINI Yves – HARALAMB Valérie - SAINT-MARTIN René  
- BREMOND André – CARLU Corine - MARQUEZ Jean-Louis - SOULLÉ Mélanie –  
PAULET Bernard – PENEDO Stéphanie – SOLEIL Patrick - TRAMBAUD Christophe –  
GUILLEMETTE Isabelle -.

## Absents :

DAUPHIN Denis absent excusé . A donné procuration à Monsieur Louis REYNIER  
BURLE Gilbert absent excusé

Secrétaire de séance : Yves BEGLIUOMINI

Monsieur le Maire met au vote le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du  
03 Décembre 2020.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents approuve le procès-verbal de la  
séance du 03 Décembre 2020*

Monsieur le Maire demande de mettre à l'ordre de jour les points suivants non  
évoqués lors de la convocation du 17 février 2021 : plateau ralentisseur (sis quartier  
l'Eouvière) et échange de terrain ( conseil départemental et commune)

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents donne son accord pour l'ajout à  
l'ordre du jour des deux points énumérés ci-dessus.*

## **ORDRE DU JOUR :**

- I/ Loyers Communaux
- II/ Parc photovoltaïque
- III/ Indemnités au comptable Public
- IV/ Forêts : choix ONF coupes de bois 2021 – Pistes DFCI
- V/ Subventions
- VI/ Déclaration des meublés ( reporté au prochain conseil car demande d'avis au  
préfet)
- VII/ Questions diverses

### **Plateau Ralentisseur :**

Monsieur le Maire précise qu'une demande de permission de voirie va être demandée au Conseil Départemental ainsi qu'une validation auprès de la sécurité routière. Quatre entreprises ont répondu à la consultation pour les travaux.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, choisi l'entreprise Colas pour réaliser les travaux du plateau ralentisseur.*

### **Echange de terrain :**

Monsieur le Maire expose le fait que suite à l'échange de terrain convenu entre la commune et le département, la partie de parcelle revenant au Conseil Départemental ne relèvera plus de la forêt communale, et de ce fait doit être distraite du régime forestier

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide de soustraire au régime forestier la partie de parcelle susmentionnée située lieu-dit « Malassoque ».*

## **I LOYERS COMMUNAUX**

Dans le contexte sanitaire actuel, la municipalité propose le dégrèvement des loyers sur les commerces ou sociétés, locataires de la commune de Montmeyan et qui ont été obligés de fermer durant le deuxième confinement.

Si le code prévoit la possibilité d'accorder des rabais sur les loyers à ses entreprises locataires, il ne peut s'agir d'une exonération totale. En revanche, un loyer ramené à un montant symbolique est accepté.

*Madame Penedo et Monsieur Trambaud, directement concernés par cette affaire, quittent la salle du conseil et ne participent pas au vote.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour que le loyer du mois de janvier soit ramené à un euro symbolique. L'appel des loyers de décembre janvier et février étant déjà effectifs, cette exonération partielle sera reportée sur le loyer du mois de mars 2021*

## **II PARC PHOTOVOLTAÏQUE**

Dans le cadre du projet de parc photovoltaïque, Monsieur le Maire propose d'engager, conformément à l'article L 153-34 du code de l'urbanisme, la révision à objet unique du PLU dont le seul objectif est la création d'un Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone N, en application de l'article L 151-13 du code de l'urbanisme.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour que cette délibération annule et remplace la délibération du conseil municipal de Montmeyan n° 2020/07-012*

### **III INDEMNITES AU COMPTABLE PUBLIC**

L'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 nous permet d'accorder aux receveurs des communes et établissements publics locaux l'indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour allouer une indemnité d'aide à la confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €*

### **IV FORÊTS : CHOIX ONF COUPES DE BOIS 2021 – PISTES DFCI**

Concernant les coupes à asseoir en 2021 en forêt communale relevant du Régime Forestier, il est proposé au Conseil Municipal de reporter au motif « Prélèvement insuffisant » l'état d'assiette des coupes de l'année 2021.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, donne son accord pour reporter l'état d'assiette des coupes de l'année 2021*

De plus, une coupe doit être réalisée sur une partie de la parcelle 30 (Camillier) sur environ 7 à 8 hectares.

L'entreprise LUNA a été choisie pour effectuer cette coupe.

*Après contact avec les services de l'ONF, ce point ne nécessite aucune délibération.*

Afin d'assurer l'entretien des pistes existantes ainsi que l'établissement des équipements de protection et de surveillance des forêts, la Communauté de Communes Provence Verdon envisage de faire créer une servitude DFCI, avec bande de roulement à 6 mètres maximum, sur l'ouvrage DFCI dénommé «BURY » n°P712.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents donne son accord au projet de servitude de Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI) sur la piste n°P712 « BURY » au profit de la Communauté de Communes Provence Verdon.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.*

### **V SUBVENTIONS**

#### **- Sonorisation**

La sonorisation de la commune a besoin d'être rénovée.

Un devis a été demandé

Il est proposé de solliciter le Conseil Départemental pour obtenir une subvention.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la demande de subvention auprès du conseil départemental*

- Schéma eau, assainissement et Poteaux incendie

Un complément de subvention pour l'année 2021 doit être demandé auprès du Conseil Départemental

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la demande de subvention auprès du conseil départemental*

- Ecole numérique

Un nouveau programme pour l'école numérique va être lancé. Le Directeur souhaite compléter le parc informatique de l'école de six ordinateurs portables ainsi qu'un espace numérique de travail BENEYLU SCHOOL. Une subvention prenant en charge 50% du coût doit être demandée auprès de l'état.

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve la demande de subvention auprès de l'état*

## **VI DECLARATION DES MEUBLES**

La délibération sur la déclaration des meublés est reporté au prochain conseil car Monsieur le Maire est en attente de l'avis demandé au préfet.

## **VI QUESTIONS DIVERSES**

- **Travaux :**

- \* Maison Promenade du Château
- \* Aménagement Proud'homme
- \* Vidéoprotection
- \* Aire de stationnement quartier « Le Pont »
- \* Réhabilitation des rues du centre ancien
- \* Camillier : réhabilitation
- \* Eclairage public

- \* Midi-traçage
- \* Mur de soutènement de la promenade du château
- \* Poteaux incendie
- \* Maison Féménia

- ✓ Var-Habitat
- ✓ Restaurant du lac
- ✓ Ecole
- ✓ Cantine
- ✓ Acquisition tracteur
- ✓ Société du Canal de Provence
- ✓ Colonie
- ✓ camping-car
- ✓ Déchets
- ✓ Taille des arbres
- ✓ Jardinières :
- ✓ Civisme
- ✓ Signalétique
- ✓ Boucles du Haut-Var
- ✓ Bulletin Municipal

**Autres questions diverses :**

- ✓ car scolaire stationnant devant la poste
- ✓ commissions d'attribution de Var Habitat.
- ✓ travaux du canal de Provence.
- ✓ campagne de vaccination itinérante contre la Covid.

- ✓ Date du prochain conseil de la commission école le jeudi 25 février 2021 à 18h00
- ✓ La mise à jour du site internet de la commune.
- ✓ Tags sur les murs et plaques de la place de la Forge.
- ✓ Les chiens qui s'échappent de la propriété de leur maitres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.